

ARRÊTE N° RH 26.03.12

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant délégation de fonctions et de signature à  
Madame Marie-Pierre PARINI  
Cinquième Adjointe au Maire**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité,

**VU** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints à neuf,

**VU** le procès-verbal de l'élection de Madame Marie-Pierre PARINI en qualité de 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, en date du 21 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature.

**ARRÊTE**

**ARTICLE I/** Il est donné délégation de fonctions à **Madame Marie-Pierre PARINI**, sous ma surveillance et ma responsabilité, en sa qualité de Cinquième Adjointe au Maire dans les domaines **des Festivités, du Patrimoine et du Commerce**.

**ARTICLE II/** Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Toutes pièces et actes signés par Madame Marie-Pierre PARINI, dans le cadre de la présente délégation de fonctions, seront signés, comme suit :

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Marie-Pierre PARINI,  
Adjointe déléguée aux Festivités, au Patrimoine  
et au Commerce

**ARTICLE III/** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>

**ARTICLE IV/** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié et notifié à l'intéressée.

Fait à La Trinité, le 23 mars 2026

Ladislav POLSKI,  
Maire de La Trinité

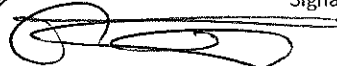
Spécimen de signature : Marie-Pierre PARINI



Notifié à l'intéressée, le

30/03/2026

Signature



**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

Tél: 04 93 27 64 21 | [direction.generale@villelt.fr](mailto:direction.generale@villelt.fr)

Mairie de La Trinité | 19, rue de l' Hôtel de Ville, BP 29 | 06341 La Trinité

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire